

Le FLASH des services de l'État

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

QU'EST-CE QUE LE PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI ?

Le 6 novembre 2012, le Premier Ministre a présenté les mesures qui seront mises en oeuvre au cours du quinquennat et qui constituent le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

L'objectif du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi est de restaurer la compétitivité de la France, redresser son industrie, retrouver la croissance et favoriser l'emploi.

Ce Pacte s'articule autour de 8 leviers de compétitivité et de 35 mesures concrètes permettant aux entreprises de retrouver la capacité d'embaucher et d'investir. Mesure phare du Pacte national, la mise en place d'un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) effective depuis le 1er janvier 2013. Il s'agit pour les entreprises d'une réduction de l'impôt à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013.



COMMENT LE PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI SE DECLINE-T-IL EN MARTINIQUE ?

Sous l'impulsion du préfet de la Martinique, Laurent PREVOST, la mise en place du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi mobilise aussi bien les services de la préfecture, de la DIECCTE, de la Direction des finances publiques, et du Rectorat pour les services de l'État, que les opérateurs publics comme l'AFD, ou encore les partenaires habituels comme la CCIM, ou l'ADEM. Un groupe de suivi du développement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sera mis en place (DRFIP, DIECCTE, AFD, ADEM).

De nombreux chantiers sont lancés à travers le pacte : la réforme de la fiscalité de l'épargne, la mise en place d'une prochaine loi bancaire, la création de la « Marque France », le développement de l'appui à l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques...

> 8 leviers de compétitivité

Levier 1 : Un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Levier 2 : Des financements performants et de proximité pour les Très petites entreprises (TPE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Levier 3 : Des produits de qualité en stimulant l'innovation.

Levier 4 : Un nouveau pacte au sein des filières et des entreprises.

Levier 5 : Des entreprises conquérantes et un pays attractif.

Levier 6 : Des formations tournées vers l'emploi et l'avenir pour les jeunes et les salariés.

Levier 7 : La simplification et la stabilisation de la réglementation et de la fiscalité pour les entreprises.

Levier 8 : Une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité

Quels moyens pour redonner aux entreprises la capacité d'embaucher et d'investir ?

> Zoom sur le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi CICE

Le CICE

Mesure phare du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 6 novembre 2012, le crédit



d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), institué par l'article 66 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012, vise à améliorer la compétitivité des entreprises à travers des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Le CICE s'applique aux rémunérations versées par les entreprises à compter de l'année 2013 et doit permettre d'alléger de 20Md € par an, avec une montée en charge progressive sur 3 ans (10Md € dès la 1ère année), les coûts des entreprises.

Le calcul du CICE et le taux applicable :

L'assiette du crédit d'impôt est constituée de l'ensemble des rémunérations versées aux salariés au cours d'une année civile qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC calculé sur la base de la durée légale de travail. Les règles de calcul des rémunérations sont les mêmes que celles s'appliquant en matière d'allègements généraux de cotisations sociales et de calcul des cotisations patronales de sécurité sociales.

Son taux sera égal à 4% pour les rémunérations versées en 2013 puis de 6 % pour les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2014.

Les bénéficiaires du CICE :

Toutes les entreprises employant des salariés et imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu d'après leur bénéfice réel, quel que soit le mode d'exploitation et le secteur d'activité. Peuvent également y prétendre les organismes visés à l'article 207 du code général des impôts et les entreprises dont le bénéfice est exonéré transitoirement en vertu de certains dispositifs d'aménagement du territoire et d'encouragement à la création et à l'innovation.

> Création de la Banque publique d'investissement

La Banque publique d'investissement (BPI) a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire, en conformité avec les règles européennes.

Elle doit également proposer progressivement des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, qui seront accessibles pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

La **nouvelle garantie publique** offerte par la BPI doit permettre d'aider immédiatement les entreprises à faire face à leurs besoins de trésorerie par le biais d'une ligne de **500M€ de crédits de trésorerie** à disposition des TPE et des PME, via OSEO représenté localement en Martinique par l'AFD.

Les trois missions principales de la BPI

- Pallier les défaillances de marché qui handicapent le financement des entreprises, en particulier des PME.
- Investir dans le développement des secteurs stratégiques d'avenir, comme la conversion numérique, écologique et énergétique de l'industrie, et l'économie sociale et solidaire.
- Constituer un levier d'intervention puissant pour le développement des territoires, en lien avec les régions

> 3 simulations du CICE

- 1 ETP rémunéré au SMIC (1430€/mois) génère sur l'année un CICE d'environ 700€ en 2013 (1000€ à partir de 2014)
- 1 ETP rémunéré 2,5 x SMIC (3 575€/mois) génère sur l'année un CICE d'environ 1 700€ en 2013 (2 600€ à partir de 2014)
- 55 000€ = CICE en 2013 pour une entreprise de 50 salariés, dont 90% des salariés sont répartis entre 1 et 2,5 x SMIC

Les entreprises peuvent bénéficier du dispositif "classique" de cession ou de nantissement de leur créance résiduelle de CICE après imputation sur l'impôt dû à un établissement bancaire mais également du préfinancement du CICE répondant à leurs besoins immédiats de trésorerie.

Comment fonctionne le dispositif de préfinancement du CICE ?

Le gouvernement a mis en place un dispositif de «préfinancement» du CICE qui prend la forme à la Martinique d'avances de trésorerie de l'Agence Française de Développement (AFD) via Oséo ou les établissements bancaires traditionnels.

La créance «en germe» calculée courant 2013 sur les rémunérations versées en 2013 pourra être cédée à Oséo ou à l'établissement bancaire choisi après évaluation de son montant par l'entreprise et validation par un expert comptable. Oséo procédera à l'avance de trésorerie dans la limite du montant du CICE évalué, dès que l'administration fiscale aura pris en compte la cession de créance.

Comment une entreprise peut-elle accéder au préfinancement du CICE ?

La demande de préfinancement du CICE peut être effectuée en ligne sur le site www.cice-oseo.fr et les PME qui le souhaitent peuvent immédiatement s'adresser à l'antenne locale d'Oséo. Dès conclusion de la cession de créance, elle devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, au Service des impôts des entreprises gestionnaire du dossier de l'entreprise qui à réception délivrera un certificat n° 2577-SD à l'entreprise établissant si la cession peut ou non être prise en compte.

> Trésorerie des entreprises, les fonds de garantie « CICE » et « renforcement de la trésorerie ».

La finalité du fonds de garantie « CICE » est de soutenir les crédits bancaires ayant pour objet le préfinancement du CICE des entreprises.

Quant au fonds de garantie « renforcement de la trésorerie », il a vocation à garantir les opérations de renforcement de la structure financière des entreprises, par l'octroi de nouveaux concours bancaires.

Enfin, pour lutter contre l'**allègement des délais de paiement**, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est introduite par le [décret n° 2012-115](#) du 2 octobre 2012, à compter du 1er janvier 2013. Elle s'ajoute aux pénalités existantes, pour tout professionnel en



situation de retard de paiement ([en savoir plus](#) sur la réduction des délais de paiement).

➤ **Rénover la justice commerciale.** Un dispositif adapté de veille pour la prévention et l'accompagnement des entreprises en difficultés est installé. Cette instance de coordination, rassemblée autour du préfet, organise le partage des données en veille et en alerte précoce et mobilise les outils et dispositifs appropriés dans le cadre de l'accompagnement d'entreprises et entreprises à potentiel (innovantes, exportatrices...).

➤ **Le Pacte vise également à simplifier et stabiliser l'environnement réglementaire et fiscal mesures fiscales.** En effet, 5 dispositifs fiscaux essentiels pour l'investissement seront stabilisés et valorisés : le Crédit d'impôt recherche (CIR), les dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprises (« pactes d'actionnaires »), les exonérations relatives aux Jeunes entreprises innovantes (JEI), l'incitation aux investissements dans les PME, la Contribution économique territoriale (CET).

La DIECCTE Martinique est au service des PME pour les guider dans leurs démarches (mesure CESOM) auprès des pouvoirs publics en sens large : un correspondant dédié est mis en place.

➤ **Soutien à l'emploi.** La formation, l'enseignement supérieurs, la recherche et l'embauche des jeunes représentent des leviers qui seront encouragés.

Les contrats de génération qui poursuivent trois objectifs, l'insertion des jeunes, le maintien en emploi ou l'embauche des seniors, et la transmission des compétences, sont une des solutions apportées par la loi du 3 mars 2013. (Lire la LSE Flash « Contrat de génération »).

Le déploiement des emplois d'avenir se poursuit en Martinique, avec **déjà 317 emplois d'avenir** signés. Pour assurer leur développement, l'effort sur le secteur marchand, la construction d'offres de formation par secteur d'activité et type d'emplois seront poursuivis. Prochainement, un appel à projet pour les actions d'accompagnement et ingénierie de formation sera lancé. (Lire la LSE Flash « Emplois d'avenir »).

Le développement de l'apprentissage sur des compétences de niveaux plus élevés, est un objectif du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) 2011-2015 en faveur de l'apprentissage. A parité, l'État et la Région, s'engage sur 5 millions d'euros, soit un total de 10 M euros. L'objectif étant de passer à 4 000 jeunes en contrat d'apprentissage à l'horizon 2015 en Martinique, soit 60 % d'augmentation. La compétitivité passe aussi par une anticipation des besoins de qualification, d'évolution des métiers et un recensement des ressources mobilisables. Le **Service Public d'Orientation** installé en Martinique lors de la visite du ministre Thierry REPENTIN en janvier 2013, était une première étape. Dès 2013 la mise en place d'un nouveau service public de l'orientation, du secondaire au supérieur, fondé sur une approche "Métiers-Qualifications", pour éviter qu'au sein d'une même classe de qualifications les taux de chômage varient de plus de 10 points, va voir le jour en Martinique.

➤ Anticipation et accompagnement des mutations économiques.

A travers les études réalisées en partenariat État région, OPCA et partenaires sociaux sur les principaux secteurs économiques de l'île (Contra d'études prospectives), le développement d'outils de Gestion Prévisionnelle des Compétences (GPEC) connaissent un essor considérable à la Martinique en 2012 et 2013.



Accompagner les entreprises dans une dynamique d'innovation et d'exportation

L'objectif est clair et la mission de l'État aussi : accompagner les entreprises martiniquaises en redonnant les moyens de leur compétitivité et en renforçant leur attractivité. Tous les champs seront exploités.

Priorité à 4 filières d'avenir
 La transition énergétique,
 La santé et l'économie du vivant,
 Les technologies génériques et numériques,
 La sécurisation des échanges informatiques

Il s'agira pour l'État et ses partenaires d'encourager à investir dans

l'**innovation** et repenser des pôles de compétitivité. Une stratégie d'attractivité viendra de la capacité des entreprises à déployer le **très haut débit** en Martinique.

La Martinique, au centre du bassin caribéen, doit **pouvoir exporter plus**. Ainsi, un **accompagnement** des entreprises **à l'international**, la promotion des Volontariats Internationaux en Entreprise (VIE), des négociations et le renforcement de l'attractivité du territoire sont autant de pistes pour encourager l'exportation. A ce titre, un chantier institutionnel important comprenant la réforme des instruments financiers de soutien à l'export et complété par une organisation de l'offre française en filières va être lancé en Martinique. Une meilleure coordination des dispositifs d'appui au développement international des entreprises avec les acteurs concernés, État, région, CCI, Ubifrance représenté localement par la CCI, CCEF et BPI, permettra d'accompagner plus efficacement les entreprises. Parce que c'est l'effort collectif qui restaurera la compétitivité, le **dialogue social et le renforcement des filières** en fédérant les acteurs est une priorité. En complément des clusters (rassemblant des acteurs par secteur d'activité) qui commencent à émerger en Martinique, il s'agira aussi d'encourager les actions collectives concernant des filières entière, comprenant toutes les étapes de production.



LE PACTE NATIONAL :

1. **Alléger les coûts des entreprises de 20 MdE par an** via le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).
2. Mettre en place une **nouvelle garantie publique** pour apporter plus de 500 ME de trésorerie aux PME.
3. Lutter contre l'allongement des **délais de paiement**.
4. Créer la **Banque publique d'investissement (BPI)**.
5. Encourager le financement des entreprises par la **réforme de la fiscalité de l'épargne**.
6. Recentrer les banques sur leur cœur de métier au service du financement de l'économie réelle, grâce à la **prochaine loi bancaire**.
7. Faciliter l'accès des PME et ETI aux **marchés de capitaux**.
8. Rénover et renforcer la **politique de soutien à l'innovation** au sein des entreprises.
9. Diffuser les **technologies et usages numériques**.
10. Réorienter les **pôles de compétitivité** vers les produits et services à industrialiser. Distinguer les pôles stratégiques à rayonnement international et les pôles de développement régionaux.
11. Refonder la Conférence nationale de l'industrie (CNI) pour mettre en place des **contrats de filières entre les entreprises**.
12. Développer des **outils d'accompagnement des filières industrielles**.
13. Assurer la présence d'au **moins 2 représentants** des salariés votants (membres délibérants) dans les **conseils d'administration** ou de surveillance.
14. Assurer un **accompagnement personnalisé à l'international** pour 1 000 ETI et PME de croissance.
15. Aligner les **dispositifs de financement export** sur les meilleures pratiques étrangères.
16. Développer et démocratiser le **VIE (Volontariat international en entreprise)**.
17. Développer une **stratégie d'attractivité** pour attirer les talents internationaux, les grands projets d'investissements ainsi que les activités culturelles.
18. Créer la « **Marque France** » pour promouvoir le « made in France » et l'excellence française.
19. Maintenir les **atouts de nos infrastructures** (transport, énergie, services publics...) et déployer le **très haut débit numérique** sur tout le territoire.

35 ACTIONS CONCRETES

20. Évaluer en permanence l'**adaptation de l'offre des formations** aux besoins des employeurs. Créer un **nouveau service public de l'orientation**.
21. Créer des plates-formes territoriales **d'appui aux mutations économiques**.
22. Renforcer la **place des entreprises au sein de l'enseignement** technique et professionnel.
23. Favoriser l'**embauche de jeunes en apprentissage** dans les PME. Objectif : 500 000 apprentis en 2017.
24. Proposer aux partenaires sociaux de discuter des modalités de mise en place d'un **compte individuel de formation** attaché à la personne et non au statut.
25. Renforcer la **mobilité internationale** en doublant le nombre d'étudiants français à l'étranger à l'horizon 2020.
26. Stabiliser **5 dispositifs fiscaux essentiels** pour l'investissement et la vie des entreprises sur la durée du quinquennat.
27. Mettre en oeuvre 5 chantiers de **simplification des démarches** des entreprises.
28. Mettre en place une **démarche durable de simplification** et introduire un « **test PME** » pour les projets à fort impact sur les PME (y compris en matière fiscale).
29. **Rationaliser les taxes affectées**. Aucune taxe affectée ne pourra être créée sans parallèlement en supprimer une de montant au moins équivalent.
30. **Redresser nos finances publiques** pour assurer un environnement financier stable à nos entreprises.
31. Poursuivre et engager des **réformes de structure pour de meilleurs services publics** : transports, logement, énergie, etc.
32. Accompagner le **développement des PME de croissance innovantes** en mobilisant l'**achat public**.
33. Rénover la **justice commerciale** pour la rendre plus efficace.
34. Doter la France d'une nouvelle **instance de dialogue, de réflexion prospective et d'expertise**. Rendre accessibles gratuitement des données publiques brutes sur data.gouv.fr.
35. Demander l'introduction **d'avis publics d'experts indépendants** dans l'élaboration des décisions européennes en matière de concurrence.

Retrouver toutes les informations sur le site www.ma-competitivite.gouv.fr

CONTACTS

DIECCTE, Responsable du Pole 3^E, Patrice Peytavin,
patrice.peytavin@dieccte.gouv.fr
DRFIP, Gestion fiscale, Marcelle EDMOND RUSTI
marcelle.edmond-rusti@dgfip.finances.gouv.fr

L'État en Martinique